



HAL
open science

Politique affichée/Politique discutée. Patrimoine versus tout culturel (1981-1993)

Philippe Poirrier

► **To cite this version:**

Philippe Poirrier. Politique affichée/Politique discutée. Patrimoine versus tout culturel (1981-1993). Pour une histoire des politiques du patrimoine, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, pp.573-592, 2003. halshs-00658319

HAL Id: halshs-00658319

<https://shs.hal.science/halshs-00658319>

Submitted on 10 Jan 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Source : Philippe Poirrier « Politique affichée/Politique discutée. Patrimoine versus tout culturel (1981-1993) » dans Philippe POIRRIER et Loïc VADELORGE (Dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, La Documentation française-Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003, p. 573-592.

Politique affichée/Politique discutée
Patrimoine *versus* « Tout culturel »
1981-1993

“ La protection du patrimoine a perdu son caractère passéiste, à la fois par l’ampleur des crédits (un milliard pour les monuments, un milliard pour les musées), par la modernisation des techniques d’accueil du public, et par l’extension de son champ d’application (l’architecture industrielle et commerciale des XIXe et XXe siècles par exemple) ; elle est devenue une priorité éclatante ”.

Jack Lang, Le signe du succès, *Commentaire*, hiver 1989-1990, n° 48, p. 710-712

Nouvelle image du patrimoine, accueil du public et extension de son champ d'application : telle est, pour Jack Lang, la trilogie qui témoigne que la protection du patrimoine est devenue une « priorité éclatante ». En réalité, à l'occasion de l'évaluation de la politique culturelle française par le Conseil de l'Europe, le versant patrimonial de cette politique suscite peu de commentaires¹. Pourtant, les choix fondamentaux opérés à partir de 1981 conduisent à des inflexions incontestables de la politique publique du patrimoine. Ce sont ces inflexions que nous souhaitons éclairer dans cette communication.

Une première partie vise à rendre compte de la politique publique du patrimoine menée au cours des années 80. Nous avons choisi d'approcher ce point en proposant une perspective diachronique de la politique affichée par l'Etat. Il s'agit donc moins de restituer la politique du patrimoine telle qu'elle s'est matérialisée mais de présenter la manière dont l'Etat a souhaité qu'elle soit communiquée dans l'espace public.

Une seconde partie envisage, comme un jeu de miroir, de renvoyer cette « politique affichée » aux critiques adressées, par toute une série d'acteurs, aux discours et choix de l'Etat en matière de politiques du patrimoine². Cette « politique discutée » est ici approchée à partir des positions d'acteurs (ou anciens acteurs) culturels et d'intellectuels qui prennent position sur ces questions. Notre souci méthodologique n'a pas été celui de l'exhaustivité — un travail sérieux sur la réception des politiques du patrimoine demanderait une étude de grande ampleur qui prenne en compte la multiplicité des acteurs sociaux —, mais celui de l'exemplarité. C'est donc essentiellement le dispositif discursif mobilisé par ces acteurs qui a retenu notre attention : étudier sa structure doit permettre non pas d'évaluer les politiques publiques du patrimoine, mais de comprendre l'argumentaire développé par ceux qui revendiquent une expertise intellectuelle et/ou professionnelle³.

I—UNE POLITIQUE AFFICHEE

Les modalités de l'affichage de la politique du patrimoine participe pour une part de l'évolution de la politique générale de communication du ministère de la Culture. Si Jack Lang est dès son arrivée rue de Valois particulièrement sensible à la réception de son action par les médias⁴, il faut cependant attendre le second septennat de François Mitterrand pour assister à la formalisation d'une politique de communication plus affirmée, qui combine communication externe et interne — la première livraison de *Cultures* a lieu en avril 1991 —, et puisse s'appuyer sur une structure institutionnelle renforcée. L'effort déployé à l'occasion du dixième anniversaire de l'arrivée de la gauche au pouvoir frappe par l'ampleur et la diversité du dispositif déployés⁵.

1— La place du patrimoine sur l'agenda socialiste

1 Cette évaluation — la première d'une longue série — est publiée à la Documentation française en 1988, et donne lieu à un dossier publié dans deux livraisons de *Commentaire* en 1989 et 1990 (n° 48 et n° 49).

2 V. DUBOIS, Politiques culturelles et polémiques médiatiques. Lectures croisées en guise d'introduction, *Politix, Travaux de science politique*, décembre 1993, n° 24, p. 5-19

3 Cette communication s'inscrit dans le cadre d'un ouvrage en préparation sur les “ politiques publiques du patrimoine en France, de la fin des années 70 à nos jours ”.

4 Les archives personnelles de Jack Lang témoignent du soin avec lequel le ministre archive les principaux articles publiés dans la presse nationale et internationale. Une copie de ses articles accompagne souvent les notes que Jack Lang envoie très régulièrement au Président de la République.

5 Le service de presse et d'information a été créé en 1979 et relève alors directement du ministre. Il devient en 1983 le service information et communication, puis, en 1988, la sous-direction de la communication et des relations extérieures au sein de la Direction de l'administration générale et de l'environnement culturel (Dagec). En 1989, il devient de Département de l'information et de la communication et relève, de nouveau, du ministre. Le DIC est notamment chargé de la publication de la *Lettre d'information du ministère de la Culture*.

La faible théorisation des questions patrimoniales par le parti socialiste fait figure de lieu commun. Cette allégation mérite d'être revisitée. Certes, les prises de position du candidat François Mitterrand, à la veille des présidentielles, confortent à première vue cette idée. A l'Unesco en mars 1981, il n'évoque pas le patrimoine. Le « New deal de la culture » qu'il préconise s'articule autour de trois propositions : réensemencer par l'éducation artistique et la lecture publique, décentraliser et soutenir la création. Le sept mai — à trois jours du second tour — François Mitterrand donne un long entretien aux *Nouvelles Littéraires* sous le titre, ô combien significatif, suivant : « Le premier des patrimoines c'est l'Homme ». L'article se présente comme une critique de la politique du patrimoine du septennat qui s'achève. La priorité accordée au patrimoine par la majorité sortante explique la volonté de rupture avancée dans le discours.

Au sein du programme socialiste, la question du patrimoine n'a en fait guère évolué depuis les propositions, formulées en mars 1972, dans le texte « Changer la vie ». La définition proposée — « l'ensemble de tous les biens créés par l'Homme sans limite de temps ni de lieu » — débouche sur la volonté d'ouvrir le champs patrimonial, dans un sens social (« aux témoins les plus humbles de la vie sociale populaire ou aux prouesses techniques de nos ancêtres ») et thématique : inventions scientifiques et techniques, l'architecture et l'urbanisme contemporain, les films et les enregistrements sonores. L'élitisme des Monuments historiques est stigmatisé. La stratégie du parti socialiste, qui consiste à élaborer une doctrine qui se démarque de celle du parti communiste, afin notamment de faire adhérer les professionnels du spectacle vivant, ne peut que marginaliser la réflexion sur le patrimoine⁶.

2—Le rapport Querrien (juin 1982)

Le rapport *Pour une nouvelle politique du patrimoine*, rédigé par l'ancien directeur de l'architecture Max Querrien, est remis au ministre de la Culture en juin 1982. Ce rapport, publié à la Documentation française, tranche avec les habituelles approches sectorielles. Il appartient à la série des rapports administratifs commandités par le ministre de la Culture dès juillet 1981.

6. C. JUNG, *Le parti socialiste et l'action culturelle. Formation d'un programme de gouvernement. 1971-1981*, Institut d'Etudes Politiques de Paris, DEA de Science Politique, 1987.

Ce texte envisage une « politique d'ensemble du patrimoine » et souligne la nécessité de « faire passer dans notre patrimoine le souffle de la vie ». Les orientations théoriques s'inscrivent dans trois directions : affirmer l'unité du patrimoine, sensibiliser l'ensemble de la population sous la forme d'une « restitution populaire », associer patrimoine et créativité afin de ne pas s'enfermer dans une vision passéiste. Quelques secteurs sont considérés comme prioritaires : l'archéologie de la France, les archives et bibliothèques, l'ethnologie.

3—Premiers bilans et conjoncture électorale

Les premiers bilans de l'action du ministère de la Culture sont publiés, sous la forme de plaquettes, par le Service information et communication en 1983 et 1984. La politique du patrimoine n'est pas oubliée. Les deux exigences qui fondent cette politique sont rappelées : « mieux le connaître, pour mieux le faire connaître à des catégories de plus en plus nombreuses de la population » ; « mieux le protéger, pour lui permettre de livrer publiquement son témoignage ». La reconnaissance de l'élargissement du champ culturel — l'une des ruptures les plus controversées de la politique culturelle du gouvernement de gauche — s'applique aussi dans les domaines patrimoniaux avec la volonté affichée d'estomper la différenciation entre « arts majeurs et arts mineurs » ; et le souci d'une connaissance et d'une protection identiques.

En 1985, les déplacements de Jack Lang sont l'occasion d'annoncer la mise en œuvre de la politique du patrimoine : priorité accordée à la prévention dans la politique archéologique nationale (Vienne, le 31 janvier) ; installation de la première Commission régionale du Patrimoine historique, archéologique et ethnologique (Dijon, le 16 avril) ; lancement de la campagne « Découvrons le patrimoine du XXe siècle (Paris, le 27 juin) ; restauration des Monuments historiques (Paris, le 10 septembre), nouvel accueil pour le public (Chambord, le 14 décembre) ; restauration des cathédrales (Strasbourg, le 16 décembre). Les nombreuses notes que Jack Lang envoient au Premier ministre Laurent Fabius et à François Mitterrand soulignent la nécessité, à la veille des élections législatives, de ne pas laisser le champ patrimonial à la droite⁷.

⁷ Archives privées de Jack Lang.

4— La cohabitation : une priorité affichée

La nouvelle équipe ministérielle — François Léotard et Philippe de Villiers — affiche le patrimoine comme une priorité au sein d'une trilogie qui comporte également le développement des enseignements artistiques et le rayonnement international de la culture française. Les premières mesures prises traduisent une nette volonté de rupture par rapport à la législature précédente : rapatriement des Plans-reliefs aux Invalides ; renforcement des attributions de la Commission supérieure des Monuments historiques, et annulation des commandes d'œuvres contemporaines destinées aux Monuments historiques. Le retour proclamé du patrimoine n'échappe pas aux observateurs de la vie culturelle française⁸.

En septembre 1986, le ministère de la Culture lance un « Plan-Patrimoine » qui s'articule autour de deux volets complémentaires : conserver et communiquer le patrimoine. Une loi-programme pour la restauration du patrimoine monumentale est mise à l'ordre du jour⁹. Au sein du duo ministériel, Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Culture et de la Communication, est plus particulièrement présent dans les secteurs patrimoniaux.

Le ministère Léotard, de 1986 à 1988, ne remet cependant pas frontalement en cause l'élargissement de la notion de patrimoine, même si un retour au monumental est nettement perceptible. La réflexion porte surtout sur les usages du patrimoine. Philippe de Villiers souhaite rendre « attractif » le patrimoine. Il déclare, au *Figaro Magazine*, le 14 février 1987 : « Notre Disney, à nous, c'est notre patrimoine ». La mission « Patrimoine 2000 », présidée par Serge Antoine, fait de l'animation un concept central. La lettre de mission, datée du 9 septembre 1986, insiste sur la nécessité de définir un « nouveau concept de loisirs culturels populaires ». L'élargissement du champ patrimonial est enregistré par le rapport final : « Si le patrimoine est ce qui reste une fois que la culture est passée par là, quelle n'est pas son ampleur ! Archives, collections, monuments, mobiliers, cœurs de villes, paysages, mais aussi valeurs, langages, art de vivre, formations s'y bousculent. Le fond culturel est sans bords ». L'auteur du rapport ajoute cependant : « il serait utile qu'on remette les choses à leur place [...] Le concept-enveloppe est encore flou et large ; peut-être trop ? ». Le texte exclut l'immatériel (« ses invisibles ») pour se concentrer sur « les lieux du temps ». L'auteur

8. G. DUMUR, Allons enfants du Patrimoine, *Le Nouvel Observateur*, 20 juin 1986.

9. Loi de programme n° 88-12 relative au patrimoine monumental, 5 janvier 1988 publiée dans *Les politiques culturelles en France*, Paris, La Documentation française, 2002, p. 436-437.

souligne néanmoins l'effort de protection qui reste à concrétiser pour le patrimoine rural et pour le patrimoine du XXe siècle¹⁰.

5— Lang II ou la « conversion patrimoniale »

En 1988, le retour de la gauche au pouvoir s'accompagne d'une prise en charge plus nette des questions patrimoniales par le ministère de la Culture. La nomination de Christian Dupavillon, un proche du ministre, à la tête de la direction du patrimoine est interprétée par bien des observateurs comme le signe d'une véritable conversion patrimoniale. Dès le 6 septembre 1988, Jack Lang annonce à Chambord les bases d'une « politique renforcée ». L'élargissement des champs d'intervention, du patrimoine rural à la catégorie des « lieux des mémoires », s'affiche sur l'agenda ministériel.

Le bilan de la décennie Mitterrand est l'occasion de plusieurs publications qui n'oublient pas le secteur du patrimoine¹¹, où lui sont entièrement consacrés. Les chiffres budgétaires avancés visent à démontrer que le patrimoine n'a pas été sacrifié au cours des années 80 :

Moyenne annuelle des crédits consacrés au Patrimoine [hors Grands travaux] en Francs constants :

1971-1981 : 996 MF

1982-1986 : 1702 MF

1986-1988 : 1466 MF

1989-1991 : 1825 MF

En 1992, le livre-bilan « Regard sur le patrimoine » décline ces nouveaux champs du patrimoine : « Patrimoine des années 1850-1950 », « Patrimoine industriel et technique », « Patrimoine rural », « Savoir-faire », « Rites et pratiques sociales », « Lieux de culte », « Lieux de mémoire », « Parcs et jardins ». Le volume *Patrimoine* de la collection « Etat et Culture », publié en octobre 1992, présente à la fois un historique de l'action de l'Etat sur la longue durée et la politique menée depuis 1981. La conclusion souligne la « nouvelle logique du patrimoine », fondée sur l'élargissement assumé des critères scientifiques ; réponse aussi à

10 S. ANTOINE (et all), *Promouvoir le patrimoine français pour l'an 2000. Rapport à M. Philippe de Villiers. Secrétaire d'Etat à la culture et à la communication*, Paris, CNMHS, 1987.

11. Voir notamment : le dossier de presse en douze volumes (*La politique culturelle, 1981-1991*), et la version synthétique publiée en supplément à *La lettre d'Information du ministère de la Culture* du 22 juillet 1991 ; voir aussi le livre réalisé et conçu par Robert Delpire : *Vous avez dit culture ? Chronique d'une décennie culturelle 1981-1991*, Paris, Centre national de la photographie, 1992.

« une véritable demande sociale ». L'objectif affiché est de transmettre le goût et la connaissance du patrimoine.

II—UNE POLITIQUE DISCUTÉE

A partir du milieu des années 80, la politique culturelle de l'État est soumise à une critique. Si celle-ci n'est pas nouvelle, elle frappe par la médiatisation qu'elle rencontre à partir de la publication, en 1991, de *L'État culturel* de Marc Fumaroli. Aussi la critique dépasse dès lors les seuls mondes de l'art et de la culture, et rencontre un large écho dans l'espace public, même si l'opinion publique demeure peu sensible à cette question. La remise en cause de la politique culturelle est l'un des sujets qui contribuent à reconfigurer le paysage intellectuel français. Ce débat mobilise les principales revues généralistes — *Esprit*, *Le Débat* et *Commentaire* —, et participe à une interrogation plus large sur le devenir de la culture dans les démocraties libérales.

1— Les monuments historiques, demain

Le colloque de la Salpêtrière de novembre 1984 est l'occasion d'une première passe d'arme d'envergure à propos de la politique du patrimoine engagée par le gouvernement de gauche depuis 1981. Cette manifestation, intitulée « Les monuments historiques demain », est organisée par la direction du Patrimoine. Elle est présentée par les pouvoirs publics comme « une réflexion d'envergure sur l'avenir des monuments historiques à l'aube du XXI^e siècle »¹². Placé sous le haut patronage du Président de la République¹³, ce colloque devait également permettre de traduire les nouvelles orientations mises en œuvre par le ministère de la Culture dans le domaine du patrimoine. La Direction du patrimoine, tout en souhaitant donner la parole à l'ensemble des partenaires du patrimoine du professionnel à l'utilisateur, su mobiliser des universitaires proches de la nouvelle majorité comme Jacques Le Goff, François Loyer, Maurice Agulhon ou encore Madeleine Rebérioux. La structure même de la première journée témoigne des choix stratégiques mis en avant : exposé sur l'Inventaire général par André Chastel, puis huit tables rondes dont les trois premières soulignent l'extension du champ patrimonial (l'architecture rurale, le patrimoine technique et industriel, l'extension

¹² *La politique culturelle. 1981-1984. Patrimoine*, Paris, Ministère de la Culture, 1984, p. 20.

¹³ Jack Lang avait espéré un temps la présence de François Mitterrand, puis celle, sans obtenir plus de succès, du Premier ministre Laurent Fabius.

historique de la notion de patrimoine). Le colloque s'ouvre pourtant dans une atmosphère bien lourde : la presse d'opposition publie une série d'articles qui soulignent que les crédits destinés au patrimoine sont en forte diminution¹⁴, suscitant une vive réponse de Jack Lang lors de son discours inaugural¹⁵. Le lendemain, *Le Monde* publie un long article-bilan qui confirme la tendance de la courbe plate¹⁶. De plus, plusieurs associations de propriétaires privés — La Demeure historique et les Vieilles maisons françaises — décident le boycottage de la manifestation pour protester contre le régime fiscal français qui leur est particulièrement défavorable.

Ces polémiques témoignent aussi de la capacité nouvelle de l'opposition parlementaire à opposer un discours à la politique culturelle menée par Jack Lang depuis 1981. Les élections municipales de mars 1983 avaient déjà marqué avec éclat le retour de la droite. La gestion du culturel avait été au cœur de la campagne et la victoire de l'opposition s'était traduite par une sévère remise en ordre au sein de plusieurs paysages culturels urbains¹⁷. Michel Guy était devenu conseiller culturel des nouvelles équipes municipales de Nîmes, Arles et Avignon. Le directeur du Festival d'Automne sera également très actif sur le dossier du Grand Louvre les deux années suivantes. C'est d'ailleurs l'ancien directeur de cabinet de Michel Guy, Jean-Claude Grohens, secrétaire national du RPR, qui a été chargé par Jacques Chirac dès l'été 1983 de formaliser la nouvelle politique culturelle du parti gaulliste.

D'autres réactions, moins directement polémiques, témoignent de l'intérêt d'un colloque qui permet de poser et discuter — pour la première fois ? — les fondements épistémologiques du patrimoine. L'article de Michel Denieul, publié en 1985 dans les *Cahiers de la ligue urbaine et rurale*, peut à ce titre se lire comme une réaction au colloque de la Salpêtrière¹⁸. L'ancien directeur de l'architecture dénonce une situation dégradée depuis le milieu des années 70, et aggravée en 1981. Il souligne la priorité accordée à la protection juridique aux dépens des

14 Voir notamment J. des CARS, Les monuments historiques victimes des "grands projets de l'Elysée", *Le Figaro Magazine*, 17 novembre 1984, B. FOUCART, Monuments historiques : colloque en trompe-l'œil, *Le Quotidien de Paris*, 21 novembre 1984 et J.-C. GROHENS, L'étrange conception socialiste, *Le Figaro*, 21 novembre 1984, J.-C. GROHENS Un patrimoine appauvri, *Le Figaro*, 22 novembre 1984.

15 J. LANG, discours prononcé lors de l'inauguration de l'exposition "objectif : monuments", 21 novembre 1984. En réalité Jack Lang, par-delà les satisfécit officiels, était bien conscient de l'état du budget : dans une note adressée au Président de la République, datée du 2 avril 1984, il écrit que " la Direction du patrimoine est au sens propre décapitée. En diminution depuis deux ans, ces crédits sont aujourd'hui presque aussi faibles que sous Giscard. Les Fermigier et autres polémistes auront matière à mettre en procès "la gauche iconoclaste et mauvais défenseur du patrimoine" " (Archives privées de Jack Lang).

16 F. EDELMANN, Monuments historiques : la cruauté des chiffres, *Le Monde*, 23 novembre 1984. Ces chiffres seront repris par B. FOUCART, Patrimoine : les illusions perdues, *Le Quotidien de Paris*, 26 novembre 1984.

17 A. BRUNSWIC, La droite municipale de Mac Carty à Gramsci, *Politique aujourd'hui*, mai-juillet 1985, n° 10, p. 122-125.

opérations concrètes de sauvetages, reprend à son compte la problématique du déclin budgétaire et stigmatise la pratique des annulations de crédits. Dans une deuxième partie, l'auteur souligne la nécessité de prendre acte de la décentralisation et en s'appuyant sur ses expériences personnelles — en Seine-et-Marne et dans le Lot — préconise de s'appuyer sur le Département. Mais cette reconnaissance des capacités politiques et techniques des Départements ne sera viable que si l'Etat conserve et renforce sa capacité d'expertise scientifique et technique : l'impulsion, l'assistance technique, les fonctions d'orientation et de synthèse devraient traduire une politique patrimoniale étatique modernisée et renouvelée.

En 1987, lors de la publication (tardive) des actes du colloque, la revue *Terrain* lui consacre un long compte rendu¹⁹. Signé Eugène Ollivier — pseudonyme derrière lequel s'efface Jean-Michel Leniaud —, le texte passe vite sur les polémiques budgétaires pour s'attarder sur une question essentielle : la place que doivent occuper respectivement en matière de patrimoine l'Etat et la société civile. L'auteur, bon connaisseur des fondements de la politique étatique mises en place au XIXe siècle, souligne les changements majeurs qui ne peuvent que remettre en cause la politique du patrimoine : « De nos jours, la Nation n'est plus à l'ordre du jour ; les Beaux-Arts pas davantage ; l'omnipotence de l'Etat est battue en brèche. [...] Les valeurs qui justifient la protection ne sont plus entre les mains de l'Etat ». L'universalisme du patrimoine remplace la conception élitiste et unificatrice du Monument historique : « L'Etat n'a plus à imposer ses valeurs à des individus, mais à respecter le pluralisme et le faire respecter à des groupes ». Cette approche rompt avec les prises de positions habituelles des professionnels du patrimoine qui se retranchent le plus souvent sur les seules questions techniques et n'interrogent que très rarement la philosophie qui fonde les pratiques administratives. La conclusion est certes abrupte, mais suggestive : « Voilà peut-être le message délivré plus ou moins consciemment par le Colloque. Message où, en définitive, l'esprit de l'ethnologie triomphe : l'objet patrimonial ne se maintient comme tel que pour autant que le groupe social dans les habitudes duquel s'intègre l'objet, l'accepte toujours. Tant et si bien qu'on en vient à penser que le véritable critère du patrimoine n'est ni l'art ni l'histoire, mais la conscience intime du groupe social que tel objet appartient effectivement à son patrimoine »²⁰.

2— « Un clip vaut Shakespeare »

18 M. DENIEUL, Le patrimoine demain..., *Les Cahiers de la ligue urbaine et rurale*, 1985, n° 87, p. 2-8.

19 *Les monuments historiques demain*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 1987, 297 p.

20 E. OLLIVIER, Les monuments historiques demain..., *Terrain*, octobre 1987, n° 9, p. 124-127.

Les débats suscités autour du colloque de La Salpêtrière restèrent cependant circonscrits à la sphère des professionnels du patrimoine, même si le débat sur la question budgétaire rencontra — nous l'avons perçu au travers la presse nationale — un plus large écho. En 1987, la publication de *La défaite de la pensée* du philosophe Alain Finkielkraut élargit la perspective et pose plus frontalement la question du relativisme culturel²¹.

L'essai n'est pas directement centré sur le rôle des politiques culturelles publiques, mais souligne cependant que le ministère de la Culture, devenu « gestionnaire du délabrement », a contribué pendant les années Lang à la légitimation du relativisme culturel²². L'auteur signale combien le retournement doctrinal par rapport à la politique impulsée par André Malraux est essentiel :

« L'élitisme reste l'ennemi, mais la signification du mot s'est subrepticement inversée. En disant : "Il faut faire pour la culture ce que Jules Ferry a fait pour l'instruction", André Malraux s'inscrivait explicitement dans la tradition des Lumières et voulait généraliser la connaissance des grandes œuvres humaines ; aujourd'hui, les livres de Flaubert rejoignent, dans la sphère pacifiée du loisir, les romans, les séries télévisées et les films à l'eau de rose dont s'enivrent les incarnations contemporaines d'Emma Bovary, et ce qui est élitiste (donc intolérable) ce n'est pas de refuser la culture au peuple, c'est de refuser le label culturel à quelque distraction que ce soit. [...] La démocratie qui impliquait l'accès de tous à la culture se définit désormais par le droit de chacun à la culture de son choix (ou à nommer culture sa pulsion du moment) ».

L'ouvrage interpelle certains acteurs des politiques publiques du patrimoine. En 1991, les ethnologues Jeanne Favret-Saada et Gérard Lenclud s'entretiennent avec Alain Finkielkraut dans les colonnes de la revue *Terrain*, périodique publiée par la mission du Patrimoine ethnologique du ministère de la Culture. Il est vrai que l'ouvrage pouvait se lire comme une critique de l'ethnologie en tant que figure moderne de l'apologie du *Volksgeist*. Au cours de l'entretien, Alain Finkielkraut, tout en réduisant l'opposition entre Lumières et Romantisme, dénonce dans la méthode ethnologique une servante du relativisme. La réduction de la culture aux pratiques culturelles demeure la principale inquiétude exprimée par le philosophe : « toutes les pratiques sont justifiées, puisqu'elles sont toutes culturelles. Le relativisme culturel, importé dans notre société et dans le monde de la technique pour paralyser tout discours critique, c'est cela que je condamne »²³.

21 A. FINKIELKRAUT, *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1987. Publié rapidement en format de poche, l'ouvrage sera diffusé à plus de 170 000 exemplaires, ce qui en fait l'une des meilleures ventes des quinze dernières années dans la catégorie essai. La traduction anglaise sera cependant assez tardive : *The Defeat of the Mind*, New-York, Columbia University Press, 1996.

22 Une démonstration analogue est présente, la même année, chez B.-H. LEVY, *Eloge des intellectuels*, Paris, Grasset, 1987. Alain Finkielkraut sera encore plus explicite lors de la publication de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français publiée par le DEP du ministère de la Culture en 1990. Les catégories d'analyse utilisées par les sociologues du DEP sont présentées comme une reconnaissance explicite du relativisme culturel : Le philosophe part en guerre contre le ministère du "culturel", *L'Événement du jeudi*, 19-25 avril 1990.

Certes, Alain Finkielkraut n'est pas le premier à stigmatiser l'élargissement de la notion de culture : ainsi par exemple, Michel Deguy, publie en 1986 un recueil de textes intitulé *Choses de la poésie et affaire culturelle*. La troisième partie du volume, placé sous le titre « vers le culturel », peut se lire comme une critique argumentée de l'affirmation du relativisme culturel. L'auteur cite des extraits du rapport Querrien qui est présenté comme révélateur d'une « définition entièrement technique du culturel ». Michel Deguy dénonce chez Querrien une définition du patrimoine « où *tout se vaut* : à savoir : comme valeur, à mettre en valeur, *et qui met en valeur* toutes les autres ; valeur qui ajoute-à-la-valeur de tout ce qui est comme valeur ». Pour autant, l'ouvrage du rédacteur en chef de la revue *Po&sie* ne rencontrera qu'un faible écho²⁴. Aussi, pour l'historien du culturel — particulièrement sensible à la question de la réception et de la résonance sociale —, c'est bien *La défaite de la pensée* qui fait souche et structure le débat.

3— L'effet Fumaroli

La publication, à l'automne 1991, de *l'Etat culturel* de Marc Fumaroli est un moment charnière dans la remise en cause de la politique culturelle publique. En réalité, l'essentiel de la démonstration a déjà été proposé par l'auteur dans le cadre de livraisons de la revue *Commentaire*²⁵. D'essence libérale, la charge contre la politique culturelle de l'Etat est vive et s'inscrit dans un contexte politique préélectoral, coloré par de nombreuses « affaires » qui assombrissent le second septennat de François Mitterrand. Professeur au Collège de France, titulaire de la chaire de « Rhétorique et Société en Europe (XVIe-XVIIe siècles) » depuis 1986, Marc Fumaroli est l'un des artisans du renouveau de la pensée libérale en France. Disciple de Raymond Aron — à qui *l'Etat culturel* est dédié —, il a rejoint l'équipe de *Commentaire* dès sa création en 1978, après avoir participé à la brève expérience de *Contrepoint* (1970-1977).

L'auteur, qui est très sévère pour la politique culturelle développée depuis 1959, considère cependant que le patrimoine constitue le champ légitime et privilégié de l'intervention de l'Etat : « Les premières en date [les directions patrimoniales] tiennent de leurs origines une vocation essentiellement patrimoniale : elles s'enracinent dans le XIXe siècle et la IIIe

23 “Un clip vaut Shakespeare”, Entretien avec Alain Finkielkraut, *Terrain, Carnets du patrimoine ethnologique*, octobre 1991, n° 17, p. 71-78.

24 M. DEGUY, *Choses de la poésie et affaire culturelle*, Paris, Hachette, 1986, 220 p., citation p. 201.

25 M. FUMAROLI, De Malraux à Lang : l'excroissance des Affaires culturelles, *Commentaire*, 1982, n° 18, p. 247-259; M. FUMAROLI, L'Excroissance culturelle (suite). Sur les autoroutes de la Création, *Commentaire*, 1985, n° 35, p. 658-663 et M. FUMAROLI, La culture et les loisirs. Une nouvelle religion d'Etat, *Commentaire*, 1990, n° 51, p. 425-435.

république, elles portent l'empreinte de sérieux et de réserve du service public dans la tradition française [...] Conserver et augmenter judicieusement le patrimoine national, le restaurer, le classer, l'inventorier, l'étudier en collaboration avec des spécialistes étrangers, ce sont là des tâches nobles qui devraient suffire à absorber le savoir et le talent du personnel scientifique de ces Directions ». La gestion socialiste — dès 1981, et plus encore à partir de 1988 — est présentée comme un moment d'ébranlement des Directions patrimoniales, à qui aurait été imposée la logique des maisons de la culture, le projet du Grand Louvre devenant le modèle de cette nouvelle philosophie. En conséquence, « la sérénité patrimoniale a fait son temps, aussi bien dans les coulisses que sur la scène des théâtres de la Culture, désormais multipliés et standardisés [...] Sous couleur d'efficacité démocratique dans la gestion du patrimoine, le brouhaha des grandes surfaces commerciales et des galeries marchandes devient l'idéal muséologique ». Le Patrimoine, à l'image des secteurs du spectacle vivant, serait « tombé au rang d'argument de propagande ». Aussi, Marc Fumaroli appelle de ses vœux un « Ministère du Patrimoine » — appellation « modeste » qui doit effacer le « mot-valise » culture — qui devra collaborer avec l'Education nationale. L'Etat éducatif, libéré de la tyrannie des sciences sociales et prenant appuie sur les Lettres, l'Histoire et la Philosophie, devra prendre la place de l'Etat culturel

L'ouvrage de Marc Fumaroli fait date à plus d'un titre. Son succès public — 23 000 exemplaires vendus dans l'édition originale²⁶ — et sa large médiatisation confèrent une place particulière à cette critique de la politique culturelle de la Ve république. *L'Etat culturel* assure également à son auteur une renommée publique que ses importants travaux sur la littérature de l'époque moderne ne lui avaient pas permis d'atteindre. Marc Fumaroli conforte aussi sa posture d'expert pour les questions qui touchent à la politique culturelle, et plus particulièrement au patrimoine.

Surtout, l'argumentaire développé par Marc Fumaroli s'impose durablement et contribue fortement à structurer les modalités du débat sur la politique culturelle pendant une petite décennie. Le patrimoine est bien présenté comme le socle le plus légitime de l'intervention étatique : celui qui devra rester lorsque la réforme nécessaire aura abouti. La démonstration est reprise par Marc Fumaroli dans une tribune libre, intitulée significativement « Pour une rupture », qu'il donne au *Monde*, entre les deux tours des élections législatives de 1993 : « Peut-on rappeler que l'Etat en France, depuis la Révolution, s'est donné une responsabilité

²⁶ L'ouvrage sera réédité au « Livre de Poche » dès 1992, avec en annexes plusieurs textes donnés à des périodiques et revues : plus de 20 000 exemplaires seront vendus dans ce format. Il sera traduit en italien dès 1993 : *Lo Stato culturale, una religione moderna*, Milan, Adelphi, 1993.

patrimoniale, plus que jamais populaire de nos jours alors que ses prétentions "culturelles" sont contestables, et seront de plus en plus contestées ». La « notion de patrimoine » est présentée à la fois comme l'antidote à toutes les dérives « culturelles » — synonymes de « coteries », « prébendes », et de « publicité personnelle » — et comme le cœur d'un service public de la culture : « Elle [la notion de patrimoine] souligne sans ambiguïté que l'Etat, au-dessus du marché, remplit en France le rôle, tout son rôle, mais rien que le rôle qu'il est seul à pouvoir remplir : servir exclusivement le bien public »²⁷. A l'heure du bilan des années Mitterrand, au sein d'une « machine culturelle [...] aussi difficile à réformer et à réorienter que celle de l'Education nationale », la Direction du patrimoine, au même titre que la Direction des musées, est créditée du statut d'« un des meilleurs organes du ministère de la Culture »²⁸.

Surtout, cette thématique est présente chez d'autres auteurs, de Michel Schneider²⁹ à Jean-Louis Harouel³⁰, même si l'essentiel de la démonstration est autre. La réédition en 1994 de *l'Histoire du vandalisme* de Louis Réau dans la collection « Bouquins » s'inscrit pour une part dans cette perspective. Le complément qui couvre la Ve république, rédigé par Michel Fleury et Guy-Michel Leproux, stigmatise le « vandalisme d'Etat », notamment sous la forme de l'inscription d'œuvres contemporaines au sein de « monuments historiques »³¹. L'épilogue de l'ouvrage s'ouvre sur une tentative d'explication d'une situation jugée déplorable. En premier lieu s'impose « la déchristianisation, l'effondrement de la culture et même de la simple instruction ». Ce déclin culturel est conforté par « la dévaluation de l'Art par le "Tout Art" ». Sur le relativisme culturel, Marc Fumaroli est convoqué comme la référence désormais incontournable : « Sur les méfaits de la politique du Tout Art, de l'*artefact*, ancien ou moderne, tenu pour équivalent de l'œuvre d'art, on consultera les pages aussi solides que brillantes que Marc Fumaroli lui a consacrées dans *l'Etat culturel* ». Les auteurs souhaitent la mise en place de réformes : la création d'un « ministère des Biens culturels » à l'image de

27 M. FUMAROLI, Pour une rupture, *Le Monde*, le 25 mars 1993.

28 M. FUMAROLI, Culture, modernisme et mémoire, *La Revue des Deux Mondes*, mai 1995, p. 125-130.

29 L'ancien directeur de la musique et de la danse de 1988 à 1991 préconise le démantèlement du ministère de la culture, récuse l'idée que l'Etat puisse intervenir sur les enjeux de l'art et préconise un Etat qui réduise son action à l'accès, à la diffusion et à la conservation de l'art (M. SCHNEIDER, *La comédie de la culture*, Paris, Seuil, 1993, p. 198-199).

30 Le juriste Jean-Louis Harouel, spécialiste de l'urbanisme de l'époque moderne, envisage la disparition du ministère de la Culture qui serait remplacé par un ministère du patrimoine et une structure légère de type fonds national pour les arts. (J.-L. HAROUEL, *Culture et contre-cultures*, Paris, PUF, 1994, p. 300-301).

31 Une photographie de la cour du Palais-Royal porte la légende suivante : « La belle ordonnance classique du Palais-Royal ruinée. Sur l'ordre du ministre Jack Lang, suivi par son successeur François Léotard, et contre l'avis de la Commission supérieure des monuments historiques, la cour a été livrée, en 1985, à un artiste officiel » (p. 1009). La démonstration est identique pour stigmatiser le « vandalisme municipal » : « Opéra de Lyon écrasé d'une monstrueuse demi-barrique par l'architecte Jean Nouvel en 1992 » (p. 998).

l'Italie, « pays civilisé » ; la présence plus forte de personnalités indépendantes de l'Etat au sein des Corephae et de la Commission supérieure des monuments historiques ; la remise en cause du pouvoir discrétionnaire des ABF et du statut des architectes en chef des monuments historiques ; le renforcement des apprentissages techniques au sein de l'Ecole du Patrimoine ; la création d'une troisième catégorie d'édifices protégés et la mise ne place d'une fiscalité plus favorable³².

4) De l'Utopie française à l'Allégorie du patrimoine

C'est d'ailleurs sous la marque fumarolienne que Jean-Michel Leniaud publie en 1992 *L'Utopie française*. Marc Fumaroli donne une préface, et l'ouvrage est diffusé en librairie avec un bandeau rouge qui signale ouvertement ce patronage. Un an après la publication de *l'Etat culturel*, cette stratégie est à la fois commerciale — attirer le regard sur un ouvrage d'un auteur peu connu du grand public — et politique : elle vient renforcer le sous-titre « Essai sur le patrimoine » et situe explicitement le volume dans la perspective d'une critique de la politique culturelle des pouvoirs publics. La chute de la quatrième de couverture est sans équivoque : « la Nation ne va-t-elle pas bientôt porter le deuil d'une instance qui semble de plus en plus prête à sombrer, notamment dans le ridicule : l'Etat ? »

En préface, Marc Fumaroli souligne la raison sociale de l'auteur : « Nourri dans le sérail de l'Administration, Jean-Michel Leniaud en connaît les détours. A sa suite, on est déniaisé ». Jean-Michel Leniaud vient en effet de quitter l'administration après son élection en 1990 à l'Ecole pratique des hautes études (Sciences historiques et philologiques) en tant que titulaire de la conférence « Histoire de l'architecture occidentale au XIXe siècle ». Depuis le milieu des

32 L. REAU, édition augmentée par M. FLEURY et G.-M. LEPROUX, *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, Paris, Robert Laffont, 1994, 1190 p. Cette nouvelle édition enregistre un beau succès public, et sera ensuite proposée à la fin de la décennie sur le catalogue du “ Club histoire ” (Hachette), fort de ses 55 000 adhérents.

années 70, cet archiviste-paléographe a associé un brillant cursus universitaire³³ à une carrière administrative au sein de l'administration du patrimoine³⁴.

La démonstration, esquissée dans un article donné à *La revue des monuments historiques* dès 1989³⁵, repose sur une hypothèse centrale. Le système centralisé et normatif, issu d'une conception unitaire du patrimoine héritée du XIX^e siècle, n'est plus pertinent à l'heure de l'affirmation de « mémoires singulières » au sein d'une « société plurielle », qui témoigne à la fois de la mutation de la République vers la démocratie, de l'évolution des Etats dans le cadre de l'Europe et de la diversification ethnique, culturelle et sociale de la société française. Cette évolution, qui marque les modalités et les critères de protection du patrimoine, est portée par de nouveaux « médiateurs », essentiellement les collectivités territoriales et les associations. A ce titre, l'ouvrage — souvent lu un peu rapidement comme un pamphlet réactionnaire — s'inscrit dans un débat qui transcende le clivage droite/gauche. L'enjeu est celui de la place de l'Etat républicain dans le maintien du pacte social et la construction de la mémoire nationale. Ce débat recoupe pour une large part celui déjà âprement discuté en 1989 lors de l'Affaire du foulard islamique, et que l'on verra rejouer au moment du référendum de Maastricht (1992), puis dans le cadre du débat sur la parité à la fin de la décennie.

Il est vrai que la charge polémique, colorée par un anti-socialisme virulent, est omniprésente. La stigmatisation du relativisme culturel, la mise en évidence de la marchandisation du patrimoine, la dénonciation du primat accordé par l'Etat à la communication sont autant de thématiques déjà présentes chez d'autres contempteurs de la politique culturelle menée par Jack Lang. Libéré du droit de réserve depuis son départ de la Direction du patrimoine, l'auteur assume une posture résolument critique et prospectiviste, qui — implicitement — le place en réserve de l'Etat culturel.

Jean-Michel Leniaud, qui semble en 1992 regretter l'épuisement du pouvoir régalién, évoluera ensuite vers une position moins tranchée : « Le rôle de l'Etat en France doit donc être

33 Diplômé de l'École pratique des hautes études en 1978, Docteur en droit de l'Université de Paris II-Panthéon Assas en 1986, docteur habilité en lettres et sciences humaines de l'Université de Paris IV-Sorbonne en 1990. Plusieurs ouvrages font de Jean-Michel Leniaud un spécialiste reconnu d'histoire administrative et d'histoire de l'art : *Jean-Baptiste Lassus ou le temps retrouvé des cathédrales* (Droz, 1980), *L'administration des cultes pendant la période concordataire* (NEL, 1988), *La culture des Sans-Culottes* (Presses du Languedoc, 1989), *La Sainte Chapelle* (Nathan, 1991). Jean-Michel Leniaud a évoqué son parcours académique, et notamment les conditions d'écriture de *l'Utopie française*, dans le cadre de ce groupe de travail en avril 2000 : J.-M. LENIAUD, *Vingt-cinq ans d'histoire du patrimoine*, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Groupe de travail sur l'histoire des politiques culturelles locales, 2000. (DT. 59).

34 Reçu au concours d'inspecteur des monuments historiques en 1977, Jean-Michel Leniaud exerce diverses fonctions en région puis en centrale : inspecteur adjoint à la région Ile de France (1977-1978), inspecteur pour la région Champagne-Ardenne (1978), Conservateur régional des monuments historiques pour la région Rhône-Alpes (1979-1983), chef de la division des affaires générales et de la protection à la direction du patrimoine (1983-1986) puis chef de la division du patrimoine mobilier à la direction du patrimoine (1986-1990).

35 J.-M. LENIAUD, Mémoire républicaine, mémoires plurielles, *Revue des monuments historiques*, 1989, n° 161, p. 29-35.

revu. De directif, il doit devenir fédérateur. Plutôt que de rechercher le plus petit dénominateur commun, il doit en somme garantir l'équilibre entre les aspirations contradictoires des différentes mémoires »³⁶.

L'ouvrage de Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, participe d'une autre tradition académique³⁷. Historienne des théories et des formes urbaines et architecturales, Françoise Choay a contribué à structurer ce champ de recherche peu présent dans le paysage universitaire français jusqu'au début des années 70, et à sensibiliser les pouvoirs publics sur ces questions³⁸. La perspective ne se veut pas historienne, mais vise à « faire de la notion de patrimoine et [de] son usage le sujet d'une allégorie » ; c'est-à-dire que l'auteur se propose « d'évaluer les motivations revendiquées, avouées, tacites, ou ignorées, qui sous-tendent aujourd'hui » le patrimoine, en « le plaçant au cœur d'une réflexion sur le destin des sociétés actuelles ».

Si le ton d'ensemble de l'ouvrage est assez différent de celui de Jean-Michel Leniaud, l'auteur n'échappe pas à certains dérapages polémiques — notamment pour l'analyse de la période la plus récente — et inscrit sa démonstration dans une perspective générale du déclin et de la perte de sens. Du « monument » au « monument historique », l'évolution est présentée comme une forme de décadence, liée au désenchantement du monde par la technique. La perte de substance des monuments contemporains est affichée et conduit de plus à une consommation culturelle de mauvais aloi. La pyramide du Louvre, l'Arche de la Défense et la future « grande bibliothèque » témoignent d'une situation contemporaine marquée par la « déréalisation » du monument. La généalogie proposée par l'auteur ne convaincra pas l'ensemble de la communauté scientifique³⁹. Quant à l'analyse de l'actualité patrimoniale — celle qui nous intéresse dans le cadre de cette communication — elle relève davantage de l'essai et du jugement de valeur, fortement normatif, que d'une analyse distanciée qui place au première plan le souci d'une compréhension contextualisée. L'extension du champ patrimonial, appelé « Complexe de Noé », l'affirmation politique de démocratisation culturelle et le tourisme culturel de masse auraient permis à l'Etat de contrôler les « rites d'un culte

36 Citation tirée de : J.-M. LENIAUD, La politique du patrimoine en France. Pour une redéfinition du rôle de l'Etat, *Patrimoine européen*, 1995, n° 3. Pour une argumentation plus développée : J.-M. LENIAUD, La mauvaise conscience patrimoniale, *Le Débat*, janvier-février 1994, n° 78, p. 168-178, notamment p. 175-178.

37 F. CHOAY, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992. L'ouvrage obtient en 1995 le Grand Prix national du patrimoine. Une seconde édition, revue et corrigée, est publiée en 1996.

38 Voir notamment : F. CHOAY, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Paris, Seuil, 1965 (Points-Essais en 1979) ; F. CHOAY, *La règle et le modèle. Sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Seuil, 1980.

officiel du patrimoine ». Ce culte est intégré au “ culte de la culture ” dont la naissance en France est contemporaine de la création du ministère des Affaires culturelles. Dès lors, “ la culture perd son caractère d'accomplissement personnel, elle devient entreprise et bientôt industrie ”. Françoise Choay propose une chronologie qui rende compte de ce “ décolllement ” de l'industrialisation du patrimoine, processus cautionné par l'Etat : 1987 (ouverture du Musée d'Orsay dont l'organigramme témoignerait du primat de la communication et des services) et 1988 (premier Salon international des musées et des expositions). La “ mise en valeur ” — et ses déclinaisons diverses : restitution, modernisation, animation, conversion en espèces, livraison — ne peut conduire qu'à l'altération du monument. La démonstration — ainsi que les regrets plus ou moins affichés par l'auteur face à cette évolution — est assez proche des perspectives élitistes avancées par Marc Fumaroli.

5) MoMvs, Monuments, musées, sites historiques

La création, en juin 1993, de l'association *Momus* traduit cette sensibilité accrue de personnalités du monde intellectuel au patrimoine. Le poids des universitaires — Marc Fumaroli, Anne-Marie Lecoq, Jean-Michel Leniaud, Jacqueline Lichtenstein, Claude Mignot, Jean-Marie de Montclos, Pierre Nora — est particulièrement sensible au sein des membres fondateurs. L'association se définit comme un “ groupe de réflexion et d'action pour le patrimoine ”. Le texte manifeste (“ Pourquoi Momus ? ”) souligne le contexte culturel et administratif qui justifie la création d'une nouvelle association nationale : le maintien du “ vandalisme pur et simple ”, le manque d'entretien et le retard des mesures de sauvegarde, les “ excès de la "rénovation" et de la "mise en valeur" ”, l'expansion du mercantilisme et la “ mode dérivée du mouvement post-moderne ”. Surtout, Momus envisage d'interroger l'action des pouvoirs publics, de l'Etat en premier lieu, alors même que “ les effets pervers de la décentralisation ” amenuisent ses capacités d'action. Le “ manque manifeste de doctrine de la part de l'Etat ” est souligné, de même que le double visage de l'Etat, “ Dr. Jekyll et Mr. Hyde ”, qui oppose “ l'Etat-Patrimoine ” (Ministère de la Culture) à “ l'Etat-Equipement ” (Ministère de l'Equipement)⁴⁰. L'une des premières actions de l'association consistera à saisir le tribunal administratif de Dijon afin de s'opposer à un permis de construire délivré par le maire de Vézelay, sans avoir demandé préalablement l'autorisation des services du ministère de la Culture, pour une intervention sur les remparts de la ville, classés depuis 1875. Cette affaire,

³⁹ Voir surtout l'érudite critique de D. POULOT, Le sens du patrimoine : hier et aujourd'hui (note critique), *Annales, économies, sociétés, civilisations*, novembre-décembre 1993, n° 6, p. 1601-1613, notamment p. 1610-1612.

médiatisée en août 1993 par la presse nationale⁴¹, est présentée par Jean-Michel Leniaud comme un exemple de la défaillance de l'Etat et des conséquences funestes de la décentralisation. L'article offre à l'auteur l'opportunité de présenter l'association qui ne “ partage pas la quiétude douillette qui habite les protecteurs officiels du patrimoine ”⁴².

Momus affiche la nécessité d'activer un véritable débat public autour du patrimoine ; débat que les “ momusiens ” — l'appellation est revendiquée par une rédaction qui cultive l'ironie et qui rappelle que Momus est le dieu gréco-latin de la critique et de l'ironie — estiment confisqués par l'Etat, ses services de communication, ses publications officielles (*Monuments historiques*, *Monumental* depuis 1992, *La Revue des Musées de France...*)⁴³. L'apolitisme est vigoureusement revendiqué dans un combat pour une cause qui transcende les seuls clivages partisans⁴⁴. En novembre 1997, *Momus* pourra revendiquer plus de 750 adhérents.

6) D'un directeur, l'autre...

Un an après avoir donné la parole à Christian Dupavillon⁴⁵, *Le Débat* publie, en mars-avril 1995, un entretien avec la nouvelle directrice du Patrimoine, nommée en juillet 1993 par Jacques Toubon, Maryvonne de Saint-Pulgent. Cette initiative rappelle que la revue de Pierre Nora suit avec attention l'actualité du patrimoine et publie, très régulièrement, des dossiers sur le sujet. De surcroît, l'auteur-éditeur des *Lieux de Mémoire* vient de se voir confier par Maryvonne de Saint-Pulgent la préparation et la direction scientifique de la manifestation du trentième anniversaire de l'Inventaire général, commémoration qui sert d'accroche à une nouvelle formule des “ Entretiens du Patrimoine ”⁴⁶. Les premières réponses de l'auteur du *Syndrome de l'Opéra* peuvent se lire comme une critique de la politique menée pendant les

40 Pourquoi Momus ?, *Momus*, Été 1994, n° 1, p. 1-2.

41 A. PONS, L'offense faite à Vézelay, *L'Express*, le 26 août 1993. Anne Pons est membre fondatrice de Momus ainsi que d'autres journalistes comme Frédéric Ferney (*Le Figaro*), Anne-Marie Romero (*Le Figaro*) et Philippe Tesson (*Le Quotidien de Paris*).

42 J.-M. LENIAUD, Darwinisme patrimonial, *La Revue administrative*, septembre-octobre 1993, n° 275, repris dans L. REAU, édition augmentée par M. FLEURY et G.-M. LEPROUX, *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, Paris, Robert Laffont, 1994, p. 1138-1143.

43 Momus bientôt remboursé par la Sécurité sociale ? *Momus*, automne 1994, n° 2, p. 1-2.

44 Momus “ apolitique ” ?, *Momus*, avril 1996, n° 6-7, p. 1-2. Cet article est motivé par le travail de Jean-Miguel PIRE, *Le patrimoine à l'épreuve du politique. Contribution à une sociologie des associations de défense du patrimoine*, Université de Paris VII-Denis Diderot, DEA de sociologie politique, 1995. L'auteur, tout en reconnaissant l'apolitisme de l'association, avait souligné que “ le soin que l'association apporte à son recrutement, l'implantation de ses réseaux et la crédibilité de ses analyses, sont autant de signes manifestant le désir, dans le cas d'une alternance politique favorable, de constituer un vivier dans lequel on puiserait les cadres d'une administration renouvelée ”. L'association récusera cette analyse : “ Momus passant avec armes et bagages dans l'administration, voilà une idée qui nous paraît folâtre... ”.

45 C. DUPAVILLON, Le patrimoine : comment ? Pourquoi ?, *Le Débat*, janvier-février 1994, n° 78, p. 179-186.

46 Voir le texte publié à cette occasion : P. NORA, On ne peut faire de la France le musée de la France, *Le Monde*, le 29 novembre 1994.

années Lang. Deux facteurs complémentaires posent à ses yeux problèmes. En premier lieu, le déficit doctrinaire de la direction du patrimoine est avancé : il relève à la fois de la définition même du patrimoine et de ce que doit être une politique de protection des monuments historiques. En second lieu, l'auteur signale l'incapacité de l'Etat à protéger efficacement ce patrimoine. Si Maryvonne de Saint-Pulgent reconnaît que les ministères Lang ont été plus sensibles au patrimoine après la réélection de François Mitterrand en 1988, elle dénonce la faible part du budget que le ministère de la culture a attribué dès 1981 à ces questions. Le bilan est sévère — “ Car hormis la création des journées du patrimoine, que s'est-il passé d'important, de significatif entre 1981 et 1993 ? ” —, signale cependant, pour mieux réduire encore les initiatives socialistes, la poursuite d'une politique amorcée sous la co-habitation : “ Finalement, on peut porter à l'actif de Jack Lang l'application scrupuleuse de la loi-programme Léotard, mais non la définition d'une politique qui réponde aux problèmes du patrimoine tels qu'ils se posent à la fin du XXe siècle ”. La stigmatisation du déficit doctrinaire est équilibrée par la reconnaissance des compétences réunies au sein de la direction du patrimoine : “ un ensemble de services admirables ”. La réactivation des “ Entretiens du Patrimoine ”, créés en 1987 par Jean-Pierre Bady, est présentée comme un élément essentiel à la reformulation d'une véritable doctrine : l'appel réalisé en direction des intellectuels doit permettre de réfléchir à des problématiques moins centrées sur des questions techniques que lors des premières éditions⁴⁷.

La « Politique affichée » est un souci constant du ministère de la Culture au cours des années 80. Cette politique de communication autour du patrimoine confirme une stratégie qui s'affirme depuis le milieu de la décennie précédente. Cette politique d'affichage reste bornée par les divisions internes du ministère de la Culture. La logique propre à chaque direction semble l'emporter sur la présentation de la cohérence qui fonde la légitimité de la politique culturelle. A ce titre, le Rapport Querrien fait exception. La prégnance des structures administratives pèse plus lourd que les logiques fonctionnelles préconisées par le Département des études et de la prospective. Le bilan dressé en 1991 tend à faire disparaître les alternances politiques et renforce le sentiment — au demeurant justifié — de relative continuité.

⁴⁷ M. de SAINT-PULGENT, Quelle politique du patrimoine ?, *Le Débat*, mars-avril 1995, n° 84, p. 171-180. Voir aussi les actes de ses 7^e “ Entretiens du patrimoine ”, mieux diffusés grâce à une co-édition entre Fayard et les Editions du Patrimoine : P. NORA (Dir.), *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Fayard-Editions du patrimoine, 1997.

Cette politique du patrimoine est discutée à plusieurs niveaux : les intellectuels généralistes rencontrent ici les acteurs du monde du patrimoine. « Sciences et conscience du patrimoine » sont distribuées dans une relation dialectique. Par-delà les seules questions techniques, la polémique s'inscrit dans un débat plus large qui mobilise les élites intellectuelles à propos de l'avenir de la « culture ».

Philippe Poirrier
Université de Bourgogne
Centre Georges Chevrier